

Veille de l'Observatoire
Numéro 66 (décembre 2010)

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:

http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO:

1. Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens
2. Conditions de vie des personnes immigrantes au Québec
3. Nouvelles règles pour travailleurs étrangers temporaires
4. Les États-Unis appuient la Déclaration sur les droits des peuples autochtones
5. Parcours et réussite scolaires des jeunes immigrés à Toronto
6. Rapport annuel du Conseil canadien pour les réfugiés
7. Convention sur les travailleurs migrants en Europe : position des pays membres de l'Union européenne
8. Perceptions des discriminations au travail en France
9. Accommodements raisonnables au travail en Belgique
10. Intolérance et discrimination à l'endroit des chrétiens en Europe
11. Discrimination et harcèlement en Grande-Bretagne : le cas des castes
12. Crimes haineux au Royaume-Uni en 2009
13. Immigration au Royaume-Uni en 2010-2011 : tendances et projections
14. Situation des migrants à la frontière du Mali et de la Mauritanie

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens

Sous l'administration du **ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada**, le projet de loi C-3, la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens* (<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Docid=4340270&file=4>) a reçu la sanction royale en décembre dernier et entrera en vigueur à une date indéterminée (<http://www.ainc-inac.gc.ca/br/is/bll/index-fra.asp>). La *Loi sur les Indiens*, jugée discriminatoire, sera modifiée par le projet de loi C-3 qui prévoit que les petits-enfants des femmes qui ont perdu leur statut d'Indienne en raison d'un mariage avec un non-Indien seront admissibles à l'inscription du statut d'Indien.

À QUÉBEC...

2. Conditions de vie des personnes immigrantes au Québec

L'**Institut de la statistique du Québec** vient de faire paraître un rapport sur les conditions de vie des Québécois intitulé *Portrait social du Québec 2010 : données et analyses* (http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2010/Portrait_social2010.pdf) qui aborde plusieurs dimensions notamment la situation démographique, les inégalités sociales en santé, la scolarisation, le revenu et le travail ainsi que le logement. Cette étude dresse également le portrait de la population immigrante en 2006 et insiste sur la forte croissance de la population immigrée entre 2001 et 2006. Elle représentait 11,5 % de la population totale en 2006 contre 9,9 % en 2001). La diversification ethnoculturelle des immigrants est également abordée. Durant cette même période, les immigrants provenant de l'Europe ont compté pour 36 % du total des immigrants établis au Québec. L'Asie suit avec 27,4 % des personnes immigrantes, l'Amérique avec 21,8 % et l'Afrique avec 14,6 %. De plus, « parmi la population québécoise immigrée recensée en 2006, la moitié (50,3 %) est composée de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible [...]. En 1996, l'effectif [...] représentait 43,9 % de la population immigrée ». Finalement, l'étude souligne l'insertion difficile au marché du travail des immigrants puisque leur taux d'activité et leur taux d'emploi sont généralement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population québécoise et qu'ils connaissent des taux de chômage supérieurs, et ce, malgré une forte scolarité.

3. Nouvelles règles pour travailleurs étrangers temporaires

Le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)** vient d'annoncer l'adoption de nouvelles règles afin de mieux protéger les droits des travailleurs étrangers temporaires et simplifier leur recrutement (<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Decembre2010/15/c5456.html>). Le MICC entend ainsi apporter certains changements au *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers concernant les travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés* en

obligeant la signature d'un contrat de travail et en permettant aux travailleurs saisonniers de ne plus travailler uniquement pour l'employeur figurant sur leur demande. De plus, « dans le cas des aides familiales, l'employeur devra démontrer qu'il a les capacités financières requises pour assumer le salaire de son employé ». Quant au recrutement des travailleurs étrangers temporaires, le MICC prévoit simplifier le processus en enlevant certains critères contraignants des offres d'emploi et en prolongeant la durée maximale du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) à 48 mois.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

4. Les États-Unis appuient la Déclaration sur les droits des peuples autochtones

Le **gouvernement américain** vient de ratifier la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* (<http://www.state.gov/documents/organization/153223.pdf>) soulignant l'importance de protéger les droits des peuples autochtones aux États-Unis et dans le monde. Le gouvernement américain entend ainsi renforcer les relations avec les Autochtones et améliorer leurs conditions de vie. Rappelons que lors de l'adoption de cette Déclaration le 13 septembre 2007, 4 États avaient voté contre: l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Le Canada a ratifié la Déclaration en novembre 2010.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

5. Parcours et réussite scolaires des jeunes immigrés à Toronto

Le **CERIS – le Centre Métropolis de l'Ontario** vient de publier une étude quantitative sur le parcours et les performances scolaires des jeunes immigrés à Toronto en anglais, en mathématique et en sciences (http://ceris.metropolis.net/CWP82_Anisef_Brown_Sweet.pdf). Intitulée *Educational Pathways and Academic Performance of Youth of Immigrant Origin in Toronto*, la recherche met en évidence l'importance du statut socio-économique des étudiants immigrants dans l'obtention d'un diplôme. La recherche soutient également que plusieurs facteurs influencent la réussite scolaire notamment la langue parlée à la maison ainsi que la trajectoire scolaire, c'est-à-dire si l'étudiant immigrant a obtenu son diplôme dans les délais prescrits ou non.

6. Rapport annuel du Conseil canadien pour les réfugiés

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** vient de publier son rapport annuel 2009-2010 (http://ccrweb.ca/files/annual_report_fr.pdf) dans lequel on présente les faits saillants qui ont retenu l'attention de l'organisme notamment la réforme du système des réfugiés au Canada (projet de loi C-11) et les discriminations systémiques rencontrées par les demandeurs d'asile dans l'obtention d'un visa canadien.

INTERNATIONALES...

7. Convention sur les travailleurs migrants en Europe : position des pays membres de l'Union européenne

L'organisme **December18** vient de publier une enquête intitulée *Ratification of the UN Migrant Workers Convention in the European Union. Survey on the Positions of Governments and Civil Society Actors* (http://www.december18.net/sites/default/files/eu_survey_mwc-2010.pdf) dans laquelle on retrouve pour la première fois, dans une même étude, la position des 27 États membres de l'Union européenne en ce qui concerne la *Convention sur les travailleurs migrants en Europe*. De manière générale, l'ensemble des États membres s'oppose à la ratification de la Convention parce qu'elle ne ferait pas suffisamment la distinction entre les différents types de travailleurs migrants et que d'autres conventions ou traités internationaux ainsi que des législations nationales protègent déjà suffisamment les droits des travailleurs migrants.

8. Perceptions des discriminations au travail en France

La **Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE)** et l'**Organisation internationale du Travail (OIT)** ont publié une étude nommée *Perception des discriminations au travail : regard croisé salariés du privé et agents de la fonction publique* (http://www.halde.fr/IMG/doc/CSA_synthese_discriminations_dans_le_monde_du_travail_2010_HALDE_OIT.doc). Il ressort de la recherche que la lutte contre les discriminations dans le monde du travail est perçue comme un enjeu important à la fois par les salariés du privé (96%) et par les fonctionnaires (97%). Les travailleurs du secteur privé se sentent davantage victimes de discrimination dans la rémunération que ceux du secteur public. Les deux groupes de travailleurs sont « favorables à des sanctions à l'encontre des entreprises et à l'évaluation des procédures de recrutement ». Finalement, les principaux critères de discrimination exposés dans l'étude sont l'origine ethnique, l'apparence physique, l'âge, le sexe, la grossesse et la maternité.

9. Accommodements raisonnables au travail en Belgique

Le **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme** vient de faire paraître *La diversité culturelle sur le lieu de travail. Pratiques d'aménagements raisonnables* (http://www.diversite.be/index.php?action=publicatie_detail&id=126&thema=6). Cette étude sur les aménagements raisonnables en Belgique propose l'analyse de neuf catégories possibles d'accommodements à savoir les demandes de congé, l'autorisation de prier sur le lieu de travail, les adaptations alimentaires, l'adaptation du code vestimentaire, les relations homme-femme, les demandes d'aménagement des tâches, l'adaptation des horaires, l'aménagement des tâches physiques en période de jeûne et les vacances prolongées. Il ressort de l'étude que plusieurs entreprises font des accommodements raisonnables sans le savoir et que ceux-ci s'expriment d'abord de manière informelle. Pour les entreprises, le débat sur la question est avant tout pragmatique. En ce sens, les entreprises se posent ces questions : « l'aménagement est-il compatible avec le fonctionnement du service et avec les impératifs économiques de l'entreprise; dans quelle mesure améliore-t-il l'efficacité de l'équipe ? ».

10 Intolérance et discrimination à l'endroit des chrétiens en Europe

Observatory on Intolerance and Discrimination Against Christians in Europe vient de publier un rapport nommé *Shadow Report on Intolerance and Discrimination Against*

(http://www.intoleranceagainstchristians.eu/fileadmin/user_upload/Five-Year_Report_Intolerance_against_Christians_in_Europe_-_online_version.pdf) dans lequel l'organisme fait une recension des discriminations directes, indirectes ou institutionnelles rencontrées par les chrétiens en Europe. On y propose également une série de recommandations adressées aux États européens, à l'Union européenne ainsi qu'aux institutions internationales notamment de reconnaître et de condamner l'intolérance et la discrimination à l'endroit des chrétiens et d'examiner les différentes lois afin de s'assurer qu'elles ne causent pas de discriminations directes ou indirectes envers les chrétiens.

11. Discrimination et harcèlement en Grande-Bretagne : le cas des castes

Le **National Institute of Economic and Social Research** a réalisé une recherche intitulée *Caste Discrimination and Harassment in Great Britain* (<http://www.equalities.gov.uk/docs/101213%20NIESR%20Report%20into%20Caste%20Discrimination%20in%20Great%20Britain.doc>) dans laquelle l'organisme identifie la problématique de la discrimination selon la caste au sein des communautés indiennes en Grande-Bretagne. Elle souligne que les castes inférieures sont victimes de discriminations et de harcèlement par la caste supérieure notamment dans l'obtention de services, sur le marché du travail et en éducation. Pour diminuer la discrimination et le harcèlement entre les castes, l'étude propose notamment de mettre en place des programmes éducatifs et des mesures législatives.

12. Crimes haineux au Royaume-Uni en 2009

L'**Association of Chief of Police Officers** vient de faire paraître un rapport sur les crimes haineux au Royaume-Uni intitulé *Total of Recorded Hate Crimes From Regional Forces in England, Wales and Northern Ireland During the Calendar Year 2009* (http://www.acpo.police.uk/asp/policies/Data/084a_Recorded_Hate_Crime_-_January_to_December_2009.pdf). Le document rapporte que les services de police ont enregistré 52 028 crimes haineux en 2009 dont les principaux motifs étaient la « race », la religion, l'orientation sexuelle et les personnes transsexuelles ainsi que les personnes handicapées. Le rapport souligne également l'engagement des services de police du Royaume-Uni pour lutter contre les crimes haineux, renforcer la confiance et encourager les victimes à dénoncer les crimes dont ils ont été victimes.

13. Immigration au Royaume-Uni en 2010-2011 : tendances et projections

L'**Institute for Public Policy Research** vient de publier *Migration Review 2010-2011* qui propose une synthèse des tendances et des nouvelles politiques d'immigration au Royaume-Uni pour 2010 ainsi qu'une série de projections sur l'immigration pour 2011 (<http://www.ippr.org.uk/publicationsandreports/publication.asp?id=797>). De façon générale, l'immigration a légèrement augmenté au Royaume-Uni en 2010, et ce, malgré un ralentissement de l'immigration des pays d'Europe de l'Est. L'augmentation s'explique alors parce que l'émigration a diminué et que l'immigration de non-Européens est restée stable. Pour 2011, le Royaume-Uni s'attend encore à une augmentation du flux migratoire en raison notamment de sa prospérité économique. Or, le Royaume-Uni veut diminuer l'immigration et pour y parvenir a apporté, en mai 2010, d'importants changements à sa politique d'immigration en diminuant le nombre d'immigrants venus pour travailler ou pour étudier.

14. Situation des migrants à la frontière du Mali et de la Mauritanie

Un rapport d'observation sur la situation des immigrants clandestins au Mali et en Mauritanie vient d'être publié par **La Cimade**. *Prisonniers du désert. Enquête sur la situation des migrants à la frontière Mali-Mauritanie* (<http://cimade-production.s3.amazonaws.com/publications/documents/47/original/Partie1.pdf?1292519347>)

souligne que depuis 2005, l'Union européenne multiplie les pressions sur les pays d'Afrique de l'Ouest afin qu'ils ferment leurs frontières et met en place des politiques migratoires répressives qui entraînent une violation des droits des migrants. Selon **La Cimade**, les migrants sont « réduits au statut de clandestins, ils sont arrêtés, détenus, et refoulés de frontière en frontière ». De plus, le rapport souligne l'augmentation des discriminations à l'égard des étrangers ainsi que des dénonciations non fondées et des arrestations sur de simples soupçons qui accentue la xénophobie.

Cette veille a été compilée par Marie-Pier Dostie (adjointe de recherche de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318